

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 mars 2022
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-002844-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

GF/SP

N° 002844

Finances - Budget
Principal - Adoption
du Compte
Administratif 2021

Affiché le :

Le mardi 22 mars 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 16 mars 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale)

ABSENTS EXCUSÉS : M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Elhadji NDIOUR est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 26

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 1
(Henri GIORGETTI)

Il est rappelé que le Compte Administratif 2021 est conforme aux écritures du Compte de Gestion 2021 établi par le comptable public.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022 ;

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le Compte Administratif 2021, l'exécution du budget principal de la Ville d'Apt, et les résultats des deux sections, selon le tableau synthétique annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE

Donne acte, à M. le Président de séance, de la présentation du Compte Administratif 2021 du budget principal qui s'établit comme suit :

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	15 371 403,69 €	5 786 016,44 €
Recettes	17 018 932,43 €	4 096 634,84 €
Résultat Courant d'Exécution 2021	1 647 528,74 €	- 1 689 381,60 €
Reports résultats cumulés exercice 2020	1 000 000,00 €	1 032 994,52 €
Résultat Cumulé 2021	2 647 528,74 €	- 656 387,08 €
Restes à réaliser Dépenses		1 725 998,73 €
Restes à réaliser Recettes		1 200 393,91 €
Solde des RAR reportés en 2022		- 525 604,82 €
Résultat d'investissement		- 1 181 991,90 €
Le résultat global de clôture est de 1 465 536,84 €		

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-269274-1
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

(*) Suite au passage en M57, l'apurement du compte 1069 (- 330 000,01 euros) effectué par opération d'ordre non budgétaire directement par le comptable porte le résultat cumulé 2021 du compte de gestion en section de fonctionnement à 2 647 528,74 euros et en section d'investissement à - 986 387,09 euros). Cette opération, enregistrée dans les seules écritures du comptable public à l'appui de la délibération susmentionnée, génère une discordance entre le compte de gestion et le compte administratif au titre de l'exercice 2021.

Cela donne donc lieu à une correction des résultats de la section d'investissement du compte administratif 2021 à reprendre au budget 2022.

Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

